

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur des Règlements 1100-168 et 1100-169**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 8 juin 2020, les Règlements suivants :

- 1100-168 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les zones Rb-52, Rb-53, Rb-54, Rr-10 et Rr-12
- 1100-169 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de créer une zone Rf-12 à même la zone Rb-134

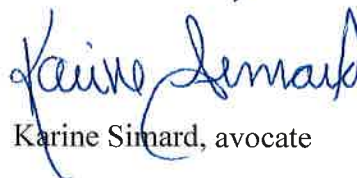
QUE la MRC de Montmagny a émis les certificats de conformité à l'égard des Règlements 1100-168 et 1100-169 le 8 septembre 2020.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance desdits règlements au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE les règlements numéros 1100-168 et 1100-169 entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce dixième jour du mois de septembre deux mille vingt.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate